



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 15 juillet 2024

DELIBERATION N°2024-040

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20240715-DELIB2024_040-DE



L'an 2024, le 15 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 10 juillet 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Patrick COMMERE pouvoir à Didier PERRIN, Sophie CUTAJAR pouvoir à Nathalie GOIX, Annie PONTHEUX pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENT :

Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27/05/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-040 : Modification du tableau des effectifs - Création d'emplois permanents d'adjoint technique

Christine AUDOUARD, Rapporteure

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour permettre le bon fonctionnement du Service Entretien, il convient de créer des postes permanents d'adjoint technique à temps non complet.

Il est ainsi **PROPOSE** au Conseil municipal, la création d'emplois à co

- Un poste d'adjoint technique de la catégorie C à temps non complet de 6h55 hebdomadaire
- Un poste d'adjoint technique de la catégorie C à temps non complet de 6h18 hebdomadaire

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2024, chapitre 12.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la création des postes permanents d'adjoint technique.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Affiché le : 18/07/2024

Reçu en préfecture le : 18/07/2024

Exécutoire le : 18/07/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 16/07/2024

Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA

